

SIAH

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
300 rue de la Mairie
01600 SAINTE EUPHEMIE

Acte n° 2025C02

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2025

Nombre de Délégués :

En exercice : 32

Présents : 17

Pouvoirs : /

Votants : 17

Date de convocation du Comité syndical :

Le 04/02/2025

Le 10 février 2025, le Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER au siège du Syndicat.

Présents : Didier ALBAN, René AUCAGNE, Gabriel AUMONIER, Michel BADOIL, Pascal CUNY, Annie DAYET, Patrice DECEUR, Thierry DELAMARE, Jean-Claude LAMBERT, Cédric FIEF, Pascal GONALONS (représente Gilles DEMAISON), Thierry GROSSAT, Bruno HENRY, Christophe HENRY, Estelle MORIN, David POMMIER, Gérard POYET.

Absents excusés : Pierre ATHANAZE, Fernand BERENGUER, Jérémy CAMUS, Baptiste COLLET, Gilles CREMET, Gilles DEMAISON (Remplacé par Pascal GONALONS), Stéphanie DI RUSCIO, Gilles DUTREIVE, Ghislaine LANDE, André MUT, Hervé ODET, Jean RAY, Bernard REY, Jean-Marc RIGAUDIE, Vincent SCHILDER, Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : Didier ALBAN.

OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

M. David POMMIER, Président, rappelle l'obligation de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants comportant au moins une ville de plus de 3.500 habitants.

Les dispositions de la loi NOTRe ont précisé que ce débat au sein de l'assemblée délibérante devait désormais s'appuyer sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) présenté par le président au comité syndical. Ce rapport n'a pas vocation à se substituer au vote du budget où l'ensemble des recettes et dépenses est présenté.

Ce rapport d'orientations budgétaires comporte notamment :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette,
- La structure et l'évolution des dépenses de personnels.

Ce rapport est annexé à la présente délibération.

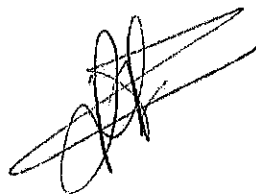
Vu l'avis favorable du Bureau syndicat réuni le 03/02/2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence d'un rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

A Sainte Euphémie, le 10/02/2025

Le Secrétaire de séance,
Didier ALBAN



Affichage sous format électronique :

14 FEV. 2025

Le Président,
David POMMIER

